

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO- EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 07 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

ANNEXE N°2

(Exprimé en dinars tunisiens)

		CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
		SITUATION ARRETE AU 31/12/2022		2022	2021
Capitaux propres					
CP1	Capital social ou fonds équivalent			25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital			109 467 505,310	103 349 406,508
CP5	Résultat reporté			2 047 373,728	2 058 515,074
			Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	136 514 879,038	130 407 921,582
CP6	Résultat de l'exercice			10 007 762,904	9 409 708,654
			Total capitaux propres avant affectation	146 522 641,942	139 817 630,236
PA2	Provisions pour risques et charges			2 308 262,968	1 539 870,679
				2 308 262,968	1 539 870,679
PA3	Provisions techniques brutes				
PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>			33 581 315,856	35 125 224,009
PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>			177 466 043,143	200 153 804,943
PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>			-14 040 496,977	-12 257 917,320
PA350	<i>Povision pour égalisation et équilibrage</i>			1 870 891,864	1 437 598,427
PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>			2 407 612,900	2 480 843,854
				201 285 366,786	226 939 553,913
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte				
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs			12 652 649,482	12 405 633,249
PA6	Autres dettes				
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe			14 977 568,439	13 040 113,857
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance			43 608 929,263	25 635 474,250
PA63	Autres dettes				
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>			77 894,838	77 894,838
PA632	<i>Personnel</i>			1 758 435,644	1 346 789,816
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>			4 442 300,460	4 127 488,172
PA634	<i>Créditeurs divers</i>			9 282 597,930	22 496 807,016
				74 147 726,574	66 724 567,949
PA7	Autres passifs				
PA71	Comptes de régularisation Passif				
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>			983 458,777	0,000
PA73	Autres passifs financiers			0,000	
				983 458,777	0,000
				289 069 201,619	306 069 755,111
			Total du passif	291 377 464,587	307 609 625,790
			Total des capitaux propres et du passif	437 900 106,529	447 427 256,026

ANNEXE 3

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie				Opérations brutes 2022	Cessions et/ou rétrocessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
SITUATION ARRETE AU 31/12/2022							
PRNV1	Primes acquises						
	PRNV11 Primes émises et acceptées	+	146 242 276,215	-52 943 158,810	93 299 117,405	82 186 719,497	
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	1 543 908,153	-2 396 655,867	-852 747,714	-2 721 908,477	
			147 786 184,368	-55 339 814,677	92 446 369,691	79 464 811,020	
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	7 022 380,787		7 022 380,787	7 773 952,035	
			7 022 380,787		7 022 380,787	7 773 952,035	
PRNV2	Autres produits techniques	+					
CHNV1	Charges de sinistres						
	CHNV11 Montants payés	-	-127 426 455,401	65 586 259,778	-61 840 195,623	-54 474 540,849	
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	+/-	24 470 341,455	-31 002 987,293	-6 532 645,838	-5 960 909,096	
			-102 956 113,946	34 583 272,485	-68 372 841,461	-60 435 449,945	
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	+/-	73 230,954		73 230,954	336 054,821	
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		-2 864 058,837		-2 864 058,837	-1 024 331,235	
CHNV4	Frais d'exploitation						
	CHNV41 Frais d'acquisition	-	-11 304 282,671		-11 304 282,671	-9 562 312,476	
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	445 905,056		445 905,056	167 828,900	
	CHNV43 Frais d'administration	-	-16 179 735,750		-16 179 735,750	-15 198 108,714	
	CHNV44 commissions reçues des réassureurs	+		5 372 923,411	5 372 923,411	4 794 832,061	
			-27 038 113,365	5 372 923,411	-21 665 189,954	-19 797 760,229	
CHNV5	Autres charges techniques	-	-2 065 024,388		-2 065 024,388	-1 808 519,657	
CHNV6	Provision pour égalisation et équilibrage		-433 293,437		-433 293,437	-614 840,814	
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	+/-	19 525 192,135	-15 383 618,781	4 141 573,354	3 893 915,996	

ANNEXE 5

(Exprimé en dinars tunisiens)

Etat de résultat				
		notes	2022	2021
SITUATION ARRETE AU 31/12/2022				
Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie			4 141 573,354	3 893 915,996
Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
PRNT11	Revenus des placements	+	11 369 159,154	12 116 759,811
PRNT12	Produits des autres placements	+		
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	1 311 131,255	1 311 131,255
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	7 522 248,387	7 689 020,172
Sous total 1			24 344 112,150	25 010 827,234
Charges des placements				
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-2 292 786,335	-2 721 695,192
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-1 311 131,255	-1 311 131,255
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-31 271,578	-39 922,539
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie				
			-7 022 380,787	-7 773 952,035
Autres produits non techniques				
			122 887,097	76 320,325
Autres charges non techniques				
			-1 742 401,630	-3 104 704,460
Sous total 2			-12 277 084,487	-14 875 085,156
Résultat provenant des activités ordinaires			12 067 027,663	10 135 742,078
Impôts sur le résultat				
			-1 848 058,100	-725 733,424
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts			10 218 969,563	9 410 008,654
Pertes extraordinaires				
			-211 206,659	-300,000
Résultat net de l'exercice			10 007 762,904	9 409 708,654

Annexe N ° 6 :
Tableau des engagements reçus et donnés

(Exprimé en dinars tunisiens)

				2022	2021
HB1	Engagements reçus				
HB2	Engagements donnés				
	HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>		0,000	0,000
	HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>			
	HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		18 011 250,000	18 011 250,000
	HB24	<i>Autres engagements donnés</i>			
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

ANNEXE N°7

Etat de flux de trésorerie

SITUATION ARRETEE AU 31/12/2022

(Exprimé en dinars tunisiens)

	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	158 528 485,207	144 615 161,935
Sommes versées pour paiement des sinistres	-116 576 402,861	-83 132 548,956
Commissions versées aux intermédiaires	-10 733 801,321	-10 063 867,311
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-16 559 581,558	-15 973 095,323
Variation des espèces reçues des cessionnaires	36 151 545,347	-5 766 609,657
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-12 284 355,102	-41 439 883,964
Encaissements liés à la cession de placements financiers	3 576 780,429	96 500 248,639
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-14 548 063,531	-13 190 260,373
Produits financiers reçus	9 766 357,396	9 034 167,679
Impôts sur les bénéfices payés	-614 777,870	-2 923 477,010
Autres mouvements	-5 776 423,693	-11 864 503,250
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	30 929 762,443	65 795 332,409
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 004 935,322	-312 321,423
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-2 770 000,000	-56 073 750,000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	193 990,000	300 000,000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 580 945,322	-56 086 071,423
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-2 999 982,000	-3 834 444,800
Encaissements provenant d'emprunts	6 000 000,000	20 000 000,000
Remboursements d'emprunts	-20 000 000,000	-17 167 384,286
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-16 999 982,000	-1 001 829,086
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	10 348 835,121	8 707 431,900
Trésorerie de début d'exercice	12 429 042,793	3 721 610,893
Trésorerie de fin d'exercice	22 777 877,914	12 429 042,793

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie
Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail :
dgen@carte.com.tn

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2022

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er}Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Du Conseil d'Administration : Hassine DOGHRI

Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représenté par Nejib DOGHRI

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de

personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	14	473 464,854
- Agents d'exécution	23	1 225 773,857
- Agents de maîtrise	14	926 406,700
- Cadres	132	12 486 039,995

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuare selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respective de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations à été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
 - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis : La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III – FAITS MARQUANTS :

- Au cours de l'exercice 2020, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés et des acomptes provisionnels et ce au titre de l'exercice 2016.

Le 09 Février 2023 la société a été notifié pour un montant de 1 528 896 Dinars.

- Au cours de l'exercice 2022, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'impôt sur les sociétés, la contribution de solidarité, et la contribution conjoncturelle, pour un montant total notifié le 24 Novembre 2022 de 3 234 195 Dinars et ce au titre de l'exercice 2018.

La société est entrain de défendre son dossier devant l'administration fiscale avec l'appui de son conseiller fiscal.

Au 31/12/2022, dans l'attente de l'aboutissement final des deux dossiers et sur la base du rapport du conseiller fiscal, il a été décidé de constituer une provision pour risque de 700 000 Dinars.

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2022 la somme de 1 300 658,411 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2022 la somme de 1 084 255,760 Dinars contre une valeur de 1 051 281,328 Dinars au 31/12/2021 soit une variation de 32 974,432 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2022	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 420,548	-	-	-	90 420,548
Indemnité compensatrice	266 876,719	266 876,719	0,000	266 876,719	0,000
Logiciels	943 361,144	784 404,609	32 974,432	817 379,041	125 982,103
Total	1 300 658,411	1 051 281,328	32 974,432	1 084 255,760	216 402,651

AC2 – Actifs corporels d’exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2022 la somme de 9 228 025,114 Dinars contre la somme de 8 453 394,280 Dinars au 31/12/2021 soit une variation de 774 630,834 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2022 la somme de 7 123 535,602 Dinars contre une valeur de 6 753 015,810 Dinars au 31/12/2021 soit une variation de 370 519,792 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d’exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2022	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 590 669,504	1 189 820,185	168 927,102	1 358 747,287	231 922,217
Mobilier de bureau	1 491 963,842	1 331 881,817	32 266,135	1 364 147,952	127 815,890
Matériel bureautique	243 374,832	226 030,452	2 787,850	228 818,302	14 556,530
Matériel informatique	2 614 572,754	2 169 583,546	81 676,371	2 251 259,917	363 312,837
AAI	3 199 199,486	1 641 978,082	197 160,527	1 839 138,609	1 360 060,877
GSM	88 244,696	74 741,724	6 681,811	81 423,535	6 821,161
Total	9 228 025,114	6 634 035,806	489 499,796	7 123 535,602	2 104 489,512

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 268 389 800,890 Dinars en 2022 contre 262 301 096,727 Dinars en 2021 :

Libelle	Placement Brut 2022	Amort/Prov. 2022	Placement Net 2022	Placement Net 2021	Variation Nette
Terrains et constructions	31 238 280,660	7 428 403,269	23 809 877,391	25 690 448,468	-1 880 571,077
Titres à revenus variables	168 555 641,751	1 311 131,255	167 244 510,496	166 951 984,205	292 526,291
Titres à revenus fixes	64 226 579,114	-	64 226 579,114	57 138 238,900	7 088 340,214
Autres Prêts		-	0,000	193 990,000	-193 990,000
Prêts au Personnel	2 290 390,920	-	2 290 390,920	2 261 770,110	28 620,810
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0,000		0,000	0,000	0,000
Dépôts et cautionnements consignation	1 184 786,248		1 184 786,248	1 774 485,196	-589 698,948
Dépôts et cautionnements	39 972,220		39 972,220	34 772,220	5 200,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	854 149,977	-	854 149,977	26 477,949	827 672,028
Total	268 389 800,890	8 739 534,524	259 650 266,366	254 072 167,048	5 578 099,318

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

Notes complémentaires à l'état des placements

	Valeur brute	Amortissement	Valeur comptable nette
IMMEUBLE EXPLOITATION	20044 329,302	5464 951,086	14579 378,216
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2655 186,000	1963 452,183	691 733,817
TERRAIN	3538 765,358		3538 765,358
ACOMPTE SUR TERRAIN	5000 000,000		5000 000,000
TOTAL	31238 280,660	7428 403,269	23809 877,391

Opérations se rapportant avec des entreprises liées ou avec lien de participation

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	Nombre d'actions souscrites	% de détention	Prix global d'acquisition en DT
CIIM	SA	1 125	2,768%	112 500
UTIQUE GAZ	SA	20 000	36,364%	2 000 000
COFITE-SICAF	SA	679 990	75,554%	6 999 875
CCF	SA	167 368	49,789%	1 954 120
CITE	SA	265 750	83,047%	2 712 264
COTIF-SICAR	SA	2 300 521	92,556%	23 025 210
SIDHET	SA	1 703 201	61,935%	18 760 000
BUSINESS TOWERS	SARL	499 999	76,923%	7 985 278
CARTE VIE	SA	1 483 150	98,877%	24 831 500
CODIS	SA	23 870	44,210%	2 387 045
SERENITY	SA	7 249 500	48,654%	54 483 750

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2022 de 33 399 643,149 Dinars par rapport à 2021 :

Libelles	Provisions 2022	Provisions 2021	Variation
Provisions pour PNA	13 279 360,897	15 676 016,759	-2 396 655,862
Provisions pour sinistres non vie	77 219 042,177	108 222 029,464	-31 002 987,287
Total	90 498 403,074	123 898 046,223	-33 399 643,149

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2022 la somme de 5 454 140,587 Dinars contre 4 424 563,894 Dinars en 2021 et se répartissent comme suit :

Branches	2022	2021	Variation
Automobile	-686 320,326	-668 023,341	-18 296,984
Responsabilité civile générale	174 707,643	168 618,060	6 089,583
Incendie	92 841,124	32 254,423	60 586,701
Individuel	-29 210,074	-30 746,955	1 536,881
Risques spéciaux	90 813,446	39 066,860	51 746,586
Aviation	351 879,691	229 051,092	122 828,598
Transport	118 184,970	70 432,838	47 752,132
Maladie	4 283 395,820	3 276 654,370	1 006 741,450
Incapacité/Invalidité	586 372,741	483 972,473	102 400,268
Assistance	77 040,865	63 227,304	13 813,561
Construction	276 617,239	646 273,157	-369 655,918
Crédit export	117 817,447	113 783,612	4 033,835
Risques financiers	0,000	0,000	0,000
Total	5 454 140,587	4 424 563,894	1 029 576,693

AC612 – Autres créances nées d’opérations d’assurances directes

Ce poste totalise en 2022 la somme nette de 21 824 713,811 Dinars contre 21 126 058,130 Dinars en 2021 et se détaille comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Primes à recevoir	33 553 327,295	35 787 003,300	-2 233 676,005
Acomptes sur primes à recevoir	-5 994 984,714	-8 207 417,635	2 212 432,921
Comptes courants agents	1 200 548,491	1 056 317,968	144 230,523
Effets à recevoir	2 788 944,948	2 221 622,530	567 322,418
Chèques impayés	366 907,123	361 164,391	5 742,732
Provisions pour chèques et effets impayés	-1 920 780,437	-1 815 256,692	-105 523,745
Comptes courants des compagnies d’assurances	54 765,244	54 765,244	0,000
Autres	4 758,000	4 758,000	0,000
Coassurances cédées	994 627,730	0,000	994 627,730
Provisions pour créances douteuses	-9 223 399,869	-8 336 898,976	-886 500,893
Total	21 824 713,811	21 126 058,130	698 655,681

La société a exclu de l'assiette de calcul des provisions sur les arriérés certaines relations pour les motifs suivants :

- Des relations sans incident avec un historique assez important
- Des relations avec des primes importantes au vu de la moyenne des primes émises (Sup ou égal à 45 Mille Dinars)
- Des relations bénéficiant d'une souplesse et d'entente commerciale depuis plusieurs années.

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libellés	2022	2021	Variation
IDA	7 764 010,613	5 479 977,815	2 284 032,798

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 4 561 564,467 Dinars en 2022 contre 2 649 351,481 Dinars en 2021.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 11 053 833,605 Dinars en 2022 contre 9 321 180,059 Dinars en 2021.

Libellés	2022	2021	Variation
Personnel	46 914,425	42 042,204	4 872,221
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 607 387,212	2 394 626,671	-787 239,459
Débiteurs divers	9 399 531,968	6 884 511,184	2 515 020,784
Total	11 053 833,605	9 321 180,059	1 732 653,546

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle :

CREANCES	Moins d'un an	Plus d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total:
PANE	5 454 140,587				5 454 140,587
Primes à recevoir	33 553 327,295				33 553 327,295
C/C Cie Assurances	54 765,244				54 765,244
Avances sur sinistres	2 500,000				2 500,000
Acomptes sur primes (-)	-5 994 984,714				-5 994 984,714
Provisions de primes à recevoir	2 258,000				2 258,000
Comptes courants des agents généraux	1 200 548,491				1 200 548,491
Effets à recevoir	2 788 944,948				2 788 944,948
Cheques impayés	366 907,123				366 907,123
C/C Coassureurs	994 627,730				994 627,730
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	7 764 010,613				7 764 010,613
Créances nées d'opération de réassurance	4 994 257,949				4 994 257,949
Personnel	46 914,425				46 914,425
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	993 634,562				993 634,562
Débiteurs divers	9 765 035,170				9 765 035,170
	61 986 887,423	0,000	0,000	0,000	61 986 887,423

DETTES	Moins d'un an	Plus d'un an	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total:
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 977 568,439				14 977 568,439
Dettes nées d'opérations de réassurance	43 608 929,263				43 608 929,263
Dépôts et cautionnements reçus	0,000			77 894,838	77 894,838
Personnel	1 758 435,644				1 758 435,644
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	4 512 443,608				4 512 443,608
Créditeurs divers	9 282 597,930				9 282 597,930
	74 139 974,884	0,000	0,000	77 894,838	74 217 869,722

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2022	2021	Variation
Banques	22 410 982,175	12 315 064,176	10 095 917,999
CCP	334 776,618	90 979,592	243 797,026
Caisses	32 119,121	22 999,025	9 120,096
Total	22 777 877,914	12 429 042,793	10 348 835,121

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	3 538 372,64	11 729 859,113	3,3102	-17 138,000	-5 177,33
USD	778 746,69	2 422 487,452	3,1101	-507,371	-163,14
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 3 628 484,893 Dinars en 2022 contre 2 618 779,672 Dinars en 2021 :

Libellés	2022	2021	Variation
Frais d'acquisitions reportés	2 872 160,627	2 426 255,570	445 905,057
Charges à répartir	3 320 725,110	2 530 344,641	790 380,469
Amortissements des charges à répartir	-2 564 400,844	-2 337 820,539	-226 580,305
Total	3 628 484,893	2 618 779,672	1 009 705,221

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 8 365 919,036 Dinars en 2022 contre 9 511 801,832 Dinars en 2021 :

Libellés	2022	2021	Variation
Intérêts courus et non échus	6 935 037,295	7 771 330,655	-836 293,360
Autres produits à recevoir	1 093 003,870	1 723 482,359	-630 478,489
Charges payées d'avance et autres	337 877,871	16 988,818	320 889,053
Total	8 365 919,036	9 511 801,832	-1 145 882,796

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2022 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2022	Variation FR	Situation au 31/12/2022
Capital social	25 000 000,000					25 000 000,000
Fonds social	2 677 176,112	400 000,000			-302 751,198	2 774 424,914
Primes liées au capital social	1 960 000,000					1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473					4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006					2 682 815,006
Réserves facultatives	80 482 151,864	7 500 000,000	-1 479 150,000			86 503 001,864
pour réinvestissem ent exonéré	11 284 846,053	0,000				11 284 846,053
Report à nouveau	2 058 515,074	-11 141,346				2 047 373,728
Résultat de l'exercice	9 409 708,654	-7 888 858,654	-1 520 850,000	10 007 762,904		10 007 762,904
Total	139 817 630,236	0,000	-3 000 000,000	10 007 762,904	-302 751,198	146 522 641,942

Le résultat par action au 31/12/2022 est de 4,003 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2021 à 44 889 444,797 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 35 516 919,864
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* : 5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources		Emploi	
REPORT 31/12/2020	2 677 176,112	sommes non remboursables	385 377,955
DOTATION 2020	400 000,000		
INTERETS	82 626,757		
TOTAUX	3 159 802,869	TOTAUX	385 377,955
		SOLDE	2 774 424,914

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1225074	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3409	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA2-Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges totalisent en 2021 la somme de 1 539 870,679 Dinars contre 2 308 262,968 Dinars en 2022 soit une variation de 768 392,289.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2021 la somme de 226 939 553,913 Dinars contre 201 285 366,786 Dinars en 2022 soit une variation de 25 654 187,127 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	33 581 315,856	35 125 224,009	-1 543 908,153
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	177 466 043,143	200 153 804,943	-22 687 761,800
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-14 040 496,977	-12 257 917,320	-1 782 579,657
Provisions mathématiques rentes (*)	2 394 037,043	2 463 118,500	-69 081,457
Provisions pour risques en cours (*)	13 575,857	17 725,354	-4 149,497
Provisions pour égalisation et équilibrage	1 870 891,864	1 437 598,427	433 293,437
Total	201 285 366,786	226 939 553,913	-25 654 187,127

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 247 016,233 Dinars pour passer à 12 652 649,482 Dinars en 2022 contre 12 405 633,249 Dinars en 2021.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2022 la somme de 14 977 568,439 Dinars contre 13 040 113,857 Dinars en 2021 soit une variation de 1 937 454,582 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Commissions à payer	4 545 911,149	4 186 365,931	359 545,218
Primes cédées sur PANE	1 319 483,843	1 326 128,109	-6 644,266
Comptes courants agents	2 178 247,055	2 317 932,945	-139 685,890
Ristournes à payer	1 226 195,253	2 222 452,355	-996 257,102
Bonifications à payer	4 114 173,177	1 473 424,327	2 640 748,850
Coassurances cédées	432 738,244	364 852,047	67 886,197
Rentes à payer	873 325,508	823 873,576	49 451,932
Provisions de primes	79 894,800	88 416,800	-8 522,000
Garantie 3A	0,000	0,000	0,000
Avance sur recouvrement crédit export	207 599,410	207 599,410	0,000
IDA	0,000	29 068,357	-29 068,357
Total	14 977 568,439	13 040 113,857	1 937 454,582

PA62 – Dettes nées d’opérations de réassurance

Les dettes nées d’opérations de réassurances sont de 43 608 929,263 Dinars en 2022 contre 25 635 474,250 Dinars en 2021.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2022 la somme de 15 561 228,872 Dinars contre de 28 048 979,842 Dinars en 2021 soit une variation de 12 487 750,970 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	77 894,838	77 894,838	0,000
Personnel	1 758 435,644	1 346 789,816	411 645,828
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	4 442 300,460	4 127 488,172	314 812,288
Créditeurs divers	9 282 597,930	22 496 807,016	-13 214 209,086
Total	15 561 228,872	28 048 979,842	-12 487 750,970

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont de 983 458,777 Dinars en 2022 relatif au report de commissions reçues des réassureurs

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2022 la somme nette de réassurances de 92 446 369,691 Dinars contre 79 464 811,020 Dinars en 2021 soit une variation nette de 12 981 558,671 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variations nettes
Primes émises et acceptées	146 242 276,215	-52 943 158,810	93 299 117,405	82 186 719,497	11 112 397,908
Variation de la PPNA	1 543 908,153	-2 396 655,867	-852 747,714	-2 721 908,477	1 869 160,763
Total	147 786 184,368	-55 339 814,677	92 446 369,691	79 464 811,020	12 981 558,671

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 773 952,035 Dinars en 2021 à 7 022 380,787 Dinars en 2022 soit une variation de - 751 571,248 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 68 372 841,461 Dinars en 2022 contre 60 435 449,945 Dinars en 2021 soit une variation nette de 7 937 391,516 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2022	Cessions 2022	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Variations nettes
Sinistres payés	-127 426 455,401	65 586 259,778	-61 840 195,623	-54 474 540,849	-7 365 654,774
Var. Prov. RAR	24 470 341,455	-31 002 987,293	-6 532 645,838	-5 960 909,096	-571 736,742
Total	-102 956 113,946	34 583 272,485	-68 372 841,461	-60 435 449,945	-7 937 391,516

Variation des Sinistres de 2021 présents au Registre de SAP de 2022

SAP 2021	189 309 787
Règlements 2022	86 243 502
ajustements	16 717 400
SAP 2022	119 783 685

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 336 054,821Dinars en 2021 à 73 230,954 Dinars en 2022 soit une variation de -262 823,867 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	69 081,457	346 700,595	-277 619,138
Var. Provisions pour risques en cours	4 149,497	-10 645,774	14 795,271
Total variation	73 230,954	336 054,821	-262 823,867

CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 1 024 331,235 Dinars en 2021 à 2 864 058,837 Dinars en 2022 soit une variation de 1 839 727,602 Dinars

CHNV4 Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 21 665 189,954 Dinars en 2022 contre 19 797 760,229 Dinars en 2021 soit une variation de 1 867 429,725 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Frais d'acquisition	-11 304 282,671	-9 562 312,476	-1 741 970,195
Variation des frais d'acquisition reportés	445 905,056	167 828,900	278 076,156
Frais d'administration	-16 179 735,750	-15 198 108,714	-981 627,036
Commissions reçues des réassureurs	5 372 923,411	4 794 832,061	578 091,350
Total	-21 665 189,954	-19 797 760,229	-1 867 429,725

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

NATURE	DESTINATION			
	Frais d'acquisition	Frais d'administration	charges de sinistre	Frais de placement
Charges de personnel	3 937 193,194	4 899 512,732	5 984 195,559	290 783,921
Commissions	6 347 289,476	1 495 614,433	3 535 485,201	
Autres charges d'exploitation	1 019 800,001	9 784 608,585		
Frais de placement				1 630 358,466
TOTAL	11304 282,671	16179 735,750	9519 680,760	1921 142,387

CHNV5 Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de 1 808 519,657Dinars en 2021 à 2 065 024,388 Dinars en 2022 soit une variation de 256 504,731 Dinars.

CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :

La provision pour égalisation et équilibrage est de 433 293,437 Dinars en 2022.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 3 893 915,996 Dinars en 2021 à 4 141 573,354 Dinars en 2022 soit une variation de 247 657,358 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 12 116 759,811 Dinars en 2021 à 11 369 159,154 Dinars en 2022 soit une variation de -747 600,657 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 1 311 131,255 Dinars en 2022 contre 1 311 131,255 Dinars en 2021 soit une variation de 0 Dinars.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 7 522 248,387 Dinars en 2022 contre 7 689 020,172 Dinars en 2021 soit une variation de -166 771,785 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 3 635 189,168 Dinars en 2022 contre 4 072 748,986 Dinars en 2021 soit une variation de 437 559,818 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2022	2021	Variation
Charges de gestion des placements	-2 292 786,335	-2 721 695,192	428 908,857
Correction de valeur sur placement	-1 311 131,255	-1 311 131,255	0,000
Pertes provenant de la réalisation des placements	-31 271,578	-39 922,539	8 650,961
Total	-3 635 189,168	-4 072 748,986	437 559,818

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 7 022 380,787 Dinars contre 7 773 952,035 Dinars en 2021.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 76 320,325 Dinars en 2021 à 122 887,097 Dinars en 2022.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 3 104 704,460 Dinars en 2021 à 1 742 401,630 Dinars en 2022 soit une variation de 1 362 302,830 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 1 848 058,100 Dinars en 2022 contre 725 733,424 Dinars en 2021 avec une variation de 1 122 324,676 Dinars.

Impôts sur les sociétés dû	1 848 058,100
Retenues à la source libératoire 20%	0,000
TOTAL	1 848 058,100

CHNT5 Pertes extraordinaires : c'est la contribution sociale de solidarité elle est de 211 206,659

VI - NOTES SUR TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Il s'agit de la participation au capital de la société Serenity pour la partie souscrite et non libérée.

VII - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 144 615 161,935 Dinars en 2021 à 158 528 485,207 Dinars en 2022 soit une variation de 13 913 323,272 Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 83 132 548,956 Dinars en 2021 à 116 576 402,861 Dinars en 2022 soit une variation de 33 443 853,905 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 10 063 867,311 Dinars en 2021 à 10 733 801,321 Dinars en 2022 soit une variation de 669 934,010 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 15 973 095,323 Dinars en 2021 à 16 559 581,558 Dinars en 2022 soit une variation de 586 486,235 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 5 766 609,657 Dinars en 2021 à 36 151 545,347 Dinars en 2022 soit une variation de 41 918 155,004 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 41 439 883,964 Dinars en 2021 à 12 284 355,102 Dinars en 2022 soit une variation de 29 155 528,862 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 96 500 248,639 Dinars en 2021 à 3 576 780,429 Dinars en 2022 soit une variation de - 92 923 468,210 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 13 190 260,373 Dinars en 2021 à 14 548 063,531 Dinars en 2022 soit une variation de 1 357 803,158 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 9 034 167,679 Dinars en 2021 à 9 766 357,396 Dinars en 2022 soit une variation de 732 189,717 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 2 923 477,010 Dinars en 2021 à 614 777,870 Dinars en 2022 soit une variation de - 2 308 699,140 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 11 864 503,250 Dinars en 2021 à 5 776 423,693 Dinars en 2022 soit une variation de 6 088 079,557 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 312 321,423 Dinars en 2021 à 1 004 935,322 Dinars en 2022 soit une variation de 692 613,899 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont de 0 Dinars en 2021

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation sont passés de 56 073 750,000 Dinars en 2021 à 2 770 000,000 Dinars en 2022 soit une variation de -53 303 750,000 Dinars.

F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2022 sont de 193 990,000 Dinars

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2022 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 3 834 444,800 Dinars en 2021 à 2 999 982,000 Dinars en 2022 soit une variation de – 834 462,800 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 11 300 654,059 Dinars

-Les charges sociales : 2 522 821,721 Dinars

- Autres charges sociales : 1 194 461,120 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 5 117 170, 849 Dinars

- Commissions courtiers : 4 807 142,663 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 821 016,540 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- NORD : 122 560 916,132 Dinars

- CENTRE : 5 204 717,820 Dinars

- SUD : 15 022 800,292 Dinars

ANNEXE N° 8

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC Cloture
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la cloture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la cloture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	889 892,669	53 468,475		943 361,144	784 404,609		32 974,433					817 379,042	125 982,102
Indemnit� Compensatrice	266 876,719			266 876,719	266 876,718		0,000					266 876,718	0,001
Fonds commercial	90 420,548			90 420,548									90 420,548
Total actifs incorporels	1 247 189,936	53 468,475	0,000	1 300 658,411	1 051 281,327	0,000	32 974,433	0,000	0,000	0,000	0,000	1 084 255,760	216 402,651
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	7 000 610,927	735 450,345		7 736 061,272	5 421 133,993		338 253,657					5 759 387,650	1 976 673,622
Autres installations, outillage et mobilier	1 452 783,353	39 180,489		1 491 963,842	1 331 881,817		32 266,135					1 364 147,952	127 815,890
Total actifs corporels d'exploitation	8 453 394,280	774 630,834	0,000	9 228 025,114	6 753 015,810	0,000	370 519,792	0,000	0,000	0,000	0,000	7 123 535,602	2 104 489,512
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329,302		0,000	20 044 329,302	4 993 725,603		471 225,483					5 464 951,086	14 579 378,216
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	12 563 917,590	-1 369 966,232	0,000	11 193 951,358	1 924 072,821		39 379,362					1 963 452,183	9 230 499,175
Autres placements financiers													
Actions, autres titres � revenu variable et part dans les FCP	168 263 115,460	292 526,291		168 555 641,751		1 311 131,255		0,000				1 311 131,255	167 244 510,496
Obligations et autres titres � revenus fixe	57 138 238,900	7 088 340,214		64 226 579,114									64 226 579,114
Autres pr�ts	2 455 760,110		165 369,190	2 290 390,920									2 290 390,920
D�p�ts aupr�s des �tablissements bancaires et financiers	12 429 042,793	10 348 835,121		22 777 877,914									22 777 877,914
D�p�ts et cautionnements consignation	1 774 485,196		589 698,948	1 184 786,248									1 184 786,248
D�p�ts et cautionnements	34 772,220	5 200,000		39 972,220									39 972,220
D�p�ts de garantie factoring	0,000	0,000		0,000									0,000
Cr�ances pour esp�ces d�pos�es aupr�s des c�dantes	26 477,949	827 672,028	0,000	854 149,977									854 149,977
Total placements	274 730 139,520	17 192 607,422	755 068,138	291 167 678,804	6 917 798,424	1 311 131,255	510 604,845	0,000	0,000	0,000	0,000	7 428 403,269	1 311 131,255
Total G�n�ral	284 430 723,736	18 020 706,731	755 068,138	301 696 362,329	14 722 095,561	1 311 131,255	914 099,070	0,000	0,000	0,000	0,000	15 636 194,631	284 749 036,443

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

(Exprimé en dinars tunisiens)

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	31 238 280,660	23 809 877,391		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	168 555 641,751	167 244 510,496		0,000
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	66 516 970,034	66 516 970,034		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	854 149,977	854 149,977		
Autres dépôts	1 224 758,468	1 224 758,468		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	268 389 800,890	259 650 266,366	0,000	0,000
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	268 389 800,890	259 650 266,366		0,000
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	33 855 148,745	33 855 148,745		
provisions techniques				
TOTAL	302 244 949,635	293 505 415,111	0,000	0,000

ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

(Exprimé en dinars tunisiens)

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2016												
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433						
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341						
Total charges des sinistres	57 335 633	38 447 869	39 100 875	49 397 268	34 921 295	42 723 775						
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818						
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%						
Inventaire 2017												
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839					
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808					
Total charges des sinistres	57 156 903	38 177 004	38 328 431	48 557 909	34 427 890	47 810 346	50 132 648					
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870					
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%					
Inventaire 2018												
Règlements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036				
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895				
Total charges des sinistres	56 081 585	36 904 859	37 673 043	47 456 458	32 976 079	46 896 362	51 456 559	43 249 931				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347				
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%				
Inventaire 2019												
Règlements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589			
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518			
Total charges des sinistres	56 001 351	36 702 422	37 366 374	46 671 885	31 705 439	43 380 659	58 811 287	50 137 452	57 068 108			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953			
% sinistres / primes acquises	76,25%	48,37%	44,48%	56,87%	37,12%	43,37%	61,03%	48,92%	46,01%			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2020												
Règlements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434		
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675		
Total charges des sinistres	55 801 013	36 323 858	37 530 662	46 592 056	31 678 951	40 668 560	57 957 145	49 647 531	63 134 886	45 280 109		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000		
% sinistres / primes acquises	75,98%	47,87%	44,68%	56,77%	37,09%	40,66%	60,15%	48,44%	50,90%	35,35%		
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2021												
Règlements cumulés	53 122 932	33 952 076	34 410 638	43 872 883	28 155 627	31 883 766	49 809 553	39 729 296	42 572 532	33 944 863	61 365 299	
Provisions pour sinistres	2 575 356	2 199 923	2 938 220	2 412 752	3 115 584	8 395 795	7 009 441	7 201 200	21 202 849	15 906 753	109 478 597	
Total charges des sinistres	55 698 289	36 152 000	37 348 858	46 285 635	31 271 211	40 279 560	56 818 794	46 930 496	63 775 381	49 451 620	170 843 896	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	
% sinistres / primes acquises	75,84%	47,65%	44,46%	56,40%	36,61%	40,27%	58,96%	45,79%	51,41%	38,60%	130,76%	
Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2022												
Règlements cumulés	53 162 641	34 029 443	34 596 193	44 135 146	28 420 371	33 860 943	50 921 841	41 076 923	45 555 449	37 676 959	137 750 348	31 893 687
Provisions pour sinistres	2 511 737	1 717 095	2 420 665	1 601 482	3 013 612	5 079 552	5 005 061	4 442 578	15 135 958	11 763 045	65 910 315	40 960 622
Total charges des sinistres	55 674 378	35 746 538	37 016 858	45 736 628	31 433 982	38 940 495	55 926 902	45 519 500	60 691 406	49 440 003	203 660 663	72 854 309
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184
% sinistres / primes acquises	75,80%	47,11%	44,07%	55,73%	36,80%	38,93%	58,04%	44,41%	48,93%	38,59%	155,88%	49,30%

ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

(Exprimé en dinars tunisiens)

	Revenus et frais financiers concernant les placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		272 431,274	272 431,274
Revenu des participations		7 729 900,644	7 729 900,644
Revenu des autres placements		3 023 612,117	3 023 612,117
Autres revenus financiers		343 215,119	343 215,119
Total produits des placements	0,000	11 369 159,154	11 369 159,154
Intérêts		371 643,998	371 643,998
Frais externes		1 921 142,337	1 921 142,337
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	2 292 786,335	2 292 786,335

ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance
aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	146 242 276,215
Variation des primes non acquises	1 543 908,153
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-127 426 455,401
Charges des provisions pour prestation et diverses	24 110 278,972
Solde de souscription	44 470 007,939
Frais d'acquisition	-10 858 377,614
Autres charges de gestion nettes	-18 244 760,139
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-29 103 137,752
Produits nets de placements	7 022 380,787
Participations aux résultats	-2 864 058,837
Solde financier	4 158 321,950
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-55 339 814,677
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	65 586 259,778
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-31 002 987,293
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	5 372 923,411
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-15 383 618,781
Résultat technique	4 141 573,355
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	33 581 315,856
Provisions pour primes non acquises ouverture	35 125 224,009
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	177 466 043,143
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	200 153 804,943
Autres provisions techniques clôture	2 840 906,337
Autres provisions techniques ouverture	3 095 684,668
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES CARTE »

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 437 900 107 dinars et un résultat net de l'exercice de 10 007 763 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE» au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers n° III « faits marquants » se rapportant au contrôle fiscal subis par la Société au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

A la date d'émission de ce rapport, les recours devant la justice et la commission de conciliation demeurent en cours. Ainsi, l'éventuel impact sur les comptes de la compagnie dépendra des issues définitives de ces actions

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements

ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 mai 2023

Les commissaires aux comptes

**P/ F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Emna Rachikou**

**P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 01 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 29 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 12 Aout 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 21 Novembre 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

6. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 19 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Février 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 14 Mars 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

9. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 380 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 27 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

10. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 23 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
11. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 100 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 30 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
12. Convention d'emprunt privé entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un emprunt souscrit par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 2 000 000 DT pour une période indéterminée, à partir du 28 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 9 % l'an.
13. Convention d'emprunt privé entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « CITE ». Il s'agit d'un emprunt souscrit par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 DT pour une période indéterminée, à partir du 27 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 9 % l'an.
14. Convention billet de trésorerie entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 27 décembre 2022 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2022 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 193 990 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 16 Juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité,

courant l'exercice 2022.

2. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « IFM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
5. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
6. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.
7. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300

000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 18 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

9. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Décembre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
10. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «IFM». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 29 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
11. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
12. Convention de prêt entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « EL AMENA TAKAFUL ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 700 000 Dinars remboursable dans 5 ans, soit le 12 décembre 2026, et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
13. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2022 est de 12 450 Dinars.
14. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2022 est de 12 450 Dinars.
15. Convention de financement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE» et « UBCI Factoring ». Il s'agit d'un contrat de financement conclut pour un montant

de 20 000 000 Dinars à échéance le 25/01/2022, moyennant un taux de financement de TMM+2,5% et une commission d'affacturage de 0.5%. Cette dette a été totalement payée, courant l'exercice 2022.

16. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2022 est de 67 328 Dinars.
17. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2022 est de 40 949 Dinars.
18. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « MARE ALB ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « MARE ALB » au titre duquel, « MARE ALB » paye annuellement un montant de 92 743 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter du 01 Septembre 2024. Ce contrat prend effet à partir du 01 Septembre 2020 pour une période de deux ans renouvelables. Le produit constaté en 2022 est de 61 829 Dinars.

Il est à noter que depuis le 01 septembre 2022, aucun produit n'a été constaté quant à ce contrat et la résiliation y afférente n'est pas encore opérée.

19. Au 31/12/2022, le compte « Entreprises liées : compte courant SIDHET » affiche un solde débiteur de 605 063 Dinars.
20. Au 31/12/2022, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 12 372 Dinars.
21. Au 31/12/2022, le compte « Entreprises liées : compte courant SERENITY » affiche un solde débiteur de 7 147 Dinars.
22. Au 31/12/2022, le compte « Entreprises liées : compte courant UTIQUE GAZ » affiche un solde débiteur de 4 231 Dinars.

23. Au 31/12/2022, le compte «Entreprises liées : compte courant C.O.T.I.F S.I.C.A.R » affiche un solde débiteur de 72 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2022, des rémunérations nettes correspondant aux salaires et autres avantages, pour un montant de 478 978 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Mai 2022.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 02 mai 2023

Les commissaires aux comptes

P/ F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Emna Rachikou

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED